

# ECOLE MILITAIRE ENFANTINE HERIOT

=====  
Extrait du livre de 1961 "Historique des Enfants de Troupe et des Ecoles  
militaires préparatoires", pages 171 à 189.  
=====

## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

### a) AFFECTATION DES ELEVES

L'affectation des nouveaux élèves est faite sur le vu du bulletin scolaire joint au dossier d'admission et n'est définitive qu'après une période de trois ou quatre semaines au cours desquelles quelques mutations peuvent être prononcées concernant des élèves dont les certificats scolaires ne reflètent pas d'une façon exacte le niveau des connaissances et la valeur.

La dénomination des classes est celle en usage dans les lycées et collèges, et les programmes scolaires adoptés sont ceux en vigueur à l'Education Nationale. Sur le plan de l'enseignement, le but poursuivi est la préparation des élèves aux examens et concours donnant accès aux différentes écoles militaires préparatoires et au Prytanée militaire de La Flèche.

### b) METHODES

Des méthodes, constamment renouvelées et complétant les méthodes traditionnelles, permettent de mieux assurer le développement de l'enfant, d'éveiller ses sentiments dans divers enseignements tels que la récitation, l'histoire, la géographie. Grâce à une abondante documentation (gravures, films, disques, etc.), cet enseignement est rendu concret, vivant et attrayant.

### c) ECHELONNEMENT DES CLASSES

Les 350 élèves de l'Ecole sont répartis en onze classes, et les différents cours sont ceux prévus dans l'enseignement primaire élémentaire :

- cours préparatoire : 6 à 7 ans
- cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année : 7 à 8 ans
- cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année : 8 à 9 ans
- cours moyen 1<sup>ère</sup> année : 9 à 10 ans
- cours moyen 2<sup>ème</sup> année : 10 à 11 ans
- cours de fin d'études 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : 11 à 14 ans.

La classe de 10/11<sup>ème</sup> - cours préparatoire et cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année - est confiée à une institutrice qui assume la tâche délicate d'éduquer des enfants dont le trop jeune âge pourrait sembler s'opposer à leur internat.

Cette éducation est poursuivie en classe de 9<sup>ème</sup> - cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année - où les enfants acquièrent de solides notions en calcul et en grammaire et commencent à apprendre à rédiger.

En classe de 8<sup>ème</sup> - cours moyen de 1<sup>ère</sup> année - les élèves sont répartis, en raison de leurs possibilités, en classes différentes (forts, moyens, faibles), et selon l'importance numérique des élèves de la même promotion, afin d'assurer à chacun d'elles l'homogénéité nécessaire à son rendement.

Les classes de 7<sup>ème</sup> - cours moyen de 2<sup>ème</sup> année - reçoivent ensuite les élèves qui, comme dans la précédente, s'y trouvent répartis selon leurs possibilités. Constituées en élèves issus de la 8<sup>ème</sup> et en redoublants, elles ont pour but de préparer la poursuite des études vers l'enseignement secondaire ou de consolider les aptitudes reconnues.

En outre, une classe, dite de "technique", a pour objet de préparer ses élèves aux études ultérieures de technique pour lesquelles ils semblent manifestement destinés.

A l'issue de cette classe de 7<sup>ème</sup>, les élèves qui ont été orientés vers le secondaire passent le concours d'entrée en 6<sup>ème</sup> du Prytanée ou des écoles militaires préparatoires, et ceux de la classe de "technique", en fonction de leur âge, celui de la 4<sup>ème</sup> (13 ans) ou de la 5<sup>ème</sup> technique (12 ans).

Les élèves ayant échoué à ces différents concours sont groupés dans une classe de fin d'études pour y préparer l'examen du C.E.P. (*condition d'âge*: 14 ans avant le 31 décembre de l'année de l'examen). Ceux qui obtiennent ce diplôme ont la possibilité d'être admis à la section d'apprentissage de l'Ecole militaire du Mans. Ceux qui échouent, quittent l'Ecole, atteints par la limite d'âge, et sont, rendus à leur famille.